

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 15 mai 2009

Procès-verbal

Le Conseil municipal dûment convoqué le 7 mai 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 15 mai 2009 à 20H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – FAYARD

MM. COCHELIN – CHEVRON – COMBE – DAUTRICHE – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – LEPEINTEUR - LETHUILLIER – MARC

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DERBALI pouvoir à M. FAUVEAU

Melle LEMELLE pouvoir à M. COCHELIN

Melle LETELLIER pouvoir à M. LEHR

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

I)- APPROBATION DES P.V DES CONSEILS DU 13 FEVRIER ET 27 MARS 2009 :

Pas de remarque. Les P.V sont adoptés à l'unanimité.

II)- APPROBATION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

M. le Maire fait l'historique de l'élaboration du P.L.U., lancé le 02 septembre 2005, le projet de P.L.U. ayant été approuvé le 20 novembre 2007.

Les différentes entités territoriales ont donné leurs avis, notamment les services de l'état qui ont émis un avis défavorable sur les 4 points suivants :

- L'extension de la zone économique des Forts
- Le Plan de Prévention des Risques Inondations (P.P.R.I)
- Le Plan Local Habitat (P.L.H)
- La densité de population sur les zones UB

M. le Maire communique ensuite dans le détail les remarques issues de l'enquête publique intervenue du 24 novembre au 24 décembre 2008.

M. le Maire propose au Conseil de suivre l'avis de la commission urbanisme qui s'est réunie le 15 avril 2009 et demande d'approuver le PLU.

Le Conseil à l'unanimité approuve le PLU.

a)- Droit de Prémption Urbain (D.P.U):

Le PLU étant approuvé, il y a lieu de mettre le D.P.U en conformité avec celui-ci. En conséquence M. le Maire demande au Conseil que la commune se dote d'un nouveau D.P.U. **Le Conseil décide à l'unanimité de voter le Droit de Prémption Urbain.**

b)- Participation pour Voies et Réseaux (P.V.R) :

Compte tenu de l'approbation du PLU M. le Maire propose de voter une nouvelle PVR de principe en conformité avec le PLU.

Le Conseil à l'unanimité vote cette nouvelle PVR de principe.

III)- MISE EN SENS UNIQUE DU CHEMIN DES CHATELETS :

M. le Maire informe le Conseil qu'afin de prendre l'arrêté de mise en sens unique du chemin des châtelets, il est nécessaire de délibérer, compte tenu que ce chemin est raccordé à une départementale (RD 308.1).

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à prendre un arrêté de mise en sens unique (Les Oriels vers Moronval) du chemin des Châtelets.

IV)- NOMINATION DE 2 DELEGUES SUPPLEMENTAIRES COMMISSION DES FINANCES COMMUNALES :

M. le Maire propose de nommer 2 délégués supplémentaires à la commission des finances communales.

Le Conseil à l'unanimité désigne :

- **M. Yves LETHUILLIER délégué**
- **M. Philippe DAUTRICHE délégué suppléant**

V) – MODIFICATION DES HORAIRES GARDERIE :

Suite à un sondage effectué auprès des parents d'Elèves démontrant une forte demande d'élargir les horaires de garderie de 7h00 à 19h00, un débat s'est instauré au sein du Conseil.

Une étude approfondie s'avère nécessaire.

Le projet est retiré et sera représenté au prochain Conseil.

VI)- DREUX AGGLOMERATION :

a)- Compétence Infrastructures Réseaux et Services de Communications électroniques :

Considérant l'existence de zones blanches haut débit sur le territoire de Dreux Agglomération qu'il convient de résorber, il est nécessaire de donner la compétence nommée ci-dessus à Dreux Agglomération permettant ainsi à tout administré et entreprise de l'agglomération d'accéder à l'ADSL haut débit.

Le Conseil à l'unanimité autorise Dreux Agglomération à se doter de la dite compétence.

b)- Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) :

Le Conseil à l'unanimité désigne :

- **Titulaires : M. COCHELIN – Mme BORGET**
- **Suppléants : MM. FAUVEAU- LETHUILLIER**

VII)- CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE :

a)- Réalisation de la sente piétonnière en bordure du RD 308.1 entre Ste Gemme et le hameau de Moronval :

M. le Maire propose 2 devis pour la réalisation des études :

- Société USITANO Ingénierie 19 080,00 € HT
- FONCIER EXPERT 10 996,20€ HT

Le Conseil à l'unanimité décide de retenir la Société FONCIER EXPERT.

b)- Réalisation de trottoirs et mise en sécurité de la route de Marsauceux zone des Forts :

M. le Maire présente 2 devis :

- Société USITANO Ingénierie 8 300,00 € HT
- FONCIER EXPERT 5 031,00 € HT

Le Conseil à l'unanimité retient la Société FONCIER EXPERT.

VIII) – NUMEROTATION DES DEUX NOUVEAUX LOTS :

M. le Maire explique que suite à la réalisation de 2 lots supplémentaires il y a nécessité de renuméroter des parcelles rue des Hauts de Moronval et allée du Clos Maillard :

a)- Allée du Cos Maillard

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Parcelle n° 1.30 | aura le n° 2 |
| Parcelle 1.27 | aura le n° 4 |
| Parcelle 1.26 | aura le n° 4 bis |

b)- Rue des hauts de Moronval :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| Parcelle 1.29 | aura le n° 10 |
| Parcelle 1.02 | aura le n° 10 bis |

La numérotation des autres parcelles reste inchangée.

Le Conseil à l'unanimité adopte cette nouvelle numérotation.

IX)- ACHAT DE PETIT MATERIEL :

a)- M. le Maire propose l'achat de poubelles et de bancs pour un montant de 1 536,00 € HT.

Le Conseil à l'unanimité autorise cet achat.

b)- Achat mobilier pour l'école et la Mairie :

M. le Maire présente des devis pour l'achat de mobilier à l'école ainsi que des présentoirs pour la Mairie d'un montant de 2475,64 € HT.

Le Conseil à l'unanimité accepte ces devis.

X)- INFORMATIONS :

- M. le Maire informe le Conseil qu'il a procédé à un remboursement partiel de la ligne trésorerie de 10 000 € sur les 60 000 € restant.

- M. le Maire informe que compte tenu de la modification du taux de subvention sur les contrats aidés (CAE) M. GLOSSET Claude, employé aux espaces verts, passera de 23h00 à 35h00 à compter du 1^{er} juin 2009.

- M. le Maire fait part d'un courrier d'une administrée qui se plaint de la détérioration régulière et récurrente de sa toiture par des véhicules passant trop près de sa maison.

Monsieur le Maire fera le nécessaire auprès du Conseil Général pour ajouter 2 plots supplémentaires et ainsi sécuriser sa maison.

- M. le Maire présente une demande de subvention du Conseil Général au FAI, Fonds d'Aide et Insertion des jeunes en difficulté.

Le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- M. le Maire présente une demande de subvention de RTV.

Le budget subvention étant déjà voté **le Conseil ne souhaite pas donner suite pour cette année.**

- M. le Maire indique que le groupe de travail pour la mise en sécurité de la route du Vallon s'est réuni le samedi 25 avril pour étudier la mise en place des équipements de sécurité et des places de stationnement.

- M. le Maire rend compte du projet pédagogique (**JUNICODE**) et de l'épreuve cycliste de prévention routière donnant lieu à des éliminations et à une finale pour les élèves de CM2.

L'élève Karim AARAB ayant fini premier, il représentera la commune lors de la grande finale départementale du 17 juin à Dreux.

M. le Maire souligne l'excellent travail de Melle LELOUP, institutrice, de M. BERFINI et de son collègue du commissariat de Dreux.

- Centre de loisirs :

M. le Maire présente le budget définitif de l'A.S.C pour l'année scolaire 2008 qui s'élèvera à 7 908 € TTC.

XI) – SISPAD :

La participation des administrés au fonctionnement du Centre de Secours est de 19 487 € pour l'année 2009.

XII) - SDIS :

M. le Maire fait le point sur l'état du recours intenté contre la commune par le SDIS pour le versement de l'allocation compensatrice. Il y a lieu de prendre une délibération plus précise autorisant M. le Maire à ester et à signer tout acte en justice au nom de la commune.

Le Conseil à l'unanimité donne autorisation à M. le Maire de représenter la commune et de signer tout acte en justice.

XIII) – TOUR DE TABLE :

- **M. FOUGEROL** informe le Conseil que les travaux de rénovation de la sacristie vont commencer prochainement.

- **M. MARC** rend compte du déroulement du semi marathon du dimanche 26 avril 2009.

M. MARC signale des jeunes qui viennent le soir dans les espaces verts des Sablons.

- **M. LETHUILLIER** : présente l'ordre du jour de la commission de Développement Economique qui s'est tenue le 13 mai 2009 notamment la concession d'aménagement du parc d'entreprise '**la Radio**' et fait le point sur les différentes ZAC.

M. LETHUILLIER informe qu'une administrée signale que les herbes n'ont pas été coupées derrière chez elle sente des Malzaux. M. le Maire fera le nécessaire.

Séance levée à 23 H 50.